



Mon choix c'est l'Unsa!

## La lettre du Syndicat des enseignants de l'Essonne

*Merci aux directeurs de bien vouloir faire suivre à leurs adjoints*

**jeudi 16 janvier 2014**

Notre équipe est à votre écoute au **01.60.79.10.05.**



Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

10h00-13h00 et 14h00-17h30

**Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.**

**Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous rejoindre**

### Direction d'école



#### Un peu de mieux pour les directeurs

Le SE-Unsa met à votre disposition un document explicatif sur les avancées actées pour les directeurs, lors du groupe technique « métier » ministériel. De petites avancées, même si elles ne sont pas à la hauteur de ce que revendique le SE-Unsa.

**>> Pour lire le document**

### Calendrier des prochaines commissions

Lundi 20/01/2014 : Groupe de travail CTSD 2<sup>nd</sup> degré.

Mardi 21/01/2014 : Comité de suivi des rythmes scolaires.

Vendredi 24/01/2014 : CTSD 2<sup>nd</sup> degré.

Mardi 28/01/2014 : CDEN rythmes scolaires

Jeudi 30/01/2014 : Groupe de travail CAPD circulaire du mouvement 1<sup>er</sup> degré.

Vendredi 31/01/2014 : Groupe de travail CAPD majoration de barème mutations 1<sup>er</sup> degré.

*N'hésitez pas à nous contacter si besoin au 01 60 79 10 05 ou [91@se-uns.org](mailto:91@se-uns.org)*

## Devenir certifié

### Devenir certifié ou PEPS sans passer le concours, c'est possible !

Tous les fonctionnaires titulaires des corps d'enseignants du ministère de l'Éducation nationale, qu'ils soient du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré (PE, PLP, PEGC, CE-EPS...) peuvent accéder au corps des certifiés ou des PEPS par liste d'aptitude, à condition d'être âgés d'au moins 40 ans et de justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement.

Les candidatures sont à formuler ...

[>> Lire la suite](#)

## Education prioritaire : le bond en avant

Le ministre de l'Éducation nationale vient de rendre public son plan pour l'éducation prioritaire. C'est la réponse politique à la dernière enquête Pisa pointant les faiblesses de notre système éducatif et notamment l'écart de réussite grandissant entre les élèves issus de milieux défavorisés et le reste de la population scolaire.

[>> Pour lire la suite.](#)

## Prestations familiales



Taux et droits à prestations familiales (Màj des montants au 1<sup>er</sup> avril 2013 et Màj des plafonds d'attribution au 1<sup>er</sup> janvier 2014).

[>> cliquer ici](#)

## Qu'est ce que le CHSCT ?



Protéger la santé et la sécurité au travail des personnels est une obligation pour l'employeur. La réglementation existe et doit être appliquée quel que soit le contexte. L'UNSA EDUCATION tient à mettre en œuvre des actions de prévention pour tous les personnels.

**[>> Pour tout savoir sur le CHSCT](#)**

AGIR  
& OBTENIR



## La lettre de l'info de l'UNSA

Pour lire et s'abonner à la lettre d'info de l'UNSA

**[>> cliquer ici](#)**

## Au Café pédagogique

**<http://www.cafepedagogique.net/AlertsAndSubscriptions.aspx>**

## Abonnements infolettres catégorielles

***Abonnements infolettres : faites passer à un ami***

AED, Agrégés, ASH, AVS, Certifiés, CPE, EPS, Formateurs, Non titulaires, PE, PEGC, PLP, SEGPA, Psy/COPsy

***En vous abonnant aux infolettres catégorielles, vous resterez connectés à l'actualité. C'est déjà le cas ? Partagez cette info avec vos amis et invitez-les à en faire de même. C'est gratuit...***

**[Je m'abonne aux infolettres catégorielles](#)**

## La MAIF et l'Autonome de solidarité



ASSUREUR MILITANT

L'Offre Métiers de l'Education MAIF protège votre vie professionnelle dans les situations délicates. Agression, mise en cause, accident : elle défend vos droits, garantit vos responsabilités, votre protection corporelle et vous fait bénéficier du soutien associatif des Autonomes de Solidarité Laïques.

**En savoir plus**

[Le SE-Unsa fait son agenda21](#) N'imprimez ce courriel que si nécessaire

## Adhésion au SE-UNSA



Nos permanences: tous les jours, du lundi au vendredi, de 10h à 18h, à la Maison des syndicats (5<sup>ème</sup> étage), place des terrasses de l'Agora à EVRY.

Vous pouvez nous joindre au 01 60 79 10 05 ou par mél [91@se-unsa.org](mailto:91@se-unsa.org) . Les adhérents peuvent également nous joindre sur un numéro de téléphone qui leur est dédié.

### ***J'adhère dès maintenant pour cette année scolaire***

Avec le SE-Unsa, vous pouvez choisir d'adhérer tout de suite avec le prélèvement automatique.

Vous êtes tout de suite adhérent, et vous commencez à payer, en 10 fois sans frais, par prélèvement, à partir d'octobre...

***N'hésitez plus, adhérez par prélèvement dès maintenant***



#### **J'adhère en ligne**

Dès aujourd'hui, vous pouvez adhérer et ré-adhérer au SE-UNSA. C'est le moment !

Vous bénéficierez en plus d'une déduction fiscale de 66 % !

Pour cela, plusieurs solutions :

- le prélèvement mensuel automatique en 10 fois sans frais (pensez à remplir l'autorisation de prélèvement et à fournir le RIB)
  - par chèque (un ou plusieurs)
- **[Vous pouvez adhérer au SE-UNSA en ligne par carte bleue dès à présent](#)**

***N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous***

***Les collègues désireux de recevoir la lettre chez eux doivent envoyer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mél).***

#### **Suivre l'actu sur la toile**

- « L'Enseignant » national : les derniers numéros [cliquer ici](#)
- « La Lettre de l'Enseignant nationale est en ligne sur le site national [cliquer ici](#)

**Les sites du SE-UNSA**

Site départemental : <http://sections.se-unsa.org/91>

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/versailles/>

Site du jeune « prof » : <http://www.viedejeuneprof.org/>

Site national : <http://www.se-unsa.org/>

**Syndicat des Enseignants-UNSA 91,**

Terrasse de l'Agora

BP213 91007 EVRY CEDEX

Tel : 01.60 79 10.05- Fax : 01.60 77 54 73 –

[91@se-unsa.org](mailto:91@se-unsa.org) -

**Pour vous inscrire/ou vous désinscrire à la lettre en ligne du SE-UNSA 91, ou si vous avez changé d'adresse, cliquez [ici](#) en précisant vos nom et prénom**